

9 septembre 2024 Province de Québec
Municipalité de Shigawake
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal de Shigawake, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce neuvième jour du mois de septembre de l'an deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, sont présents :

Marcel Gagnon, Nancy Skene, Georgette Chapados, Michael Hayes et Heather Imhoff

Absent: Jeffrey Vautier

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Rolande Beebe.

La directrice générale par intérim est aussi présente.

2024-09-147

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon appuyé par la conseillère Heather Imhoff et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

2024-09-148

ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Michael Hayes et appuyé par la conseillère Georgette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux de la réunion régulière du 05 août 2024 et de la réunion extraordinaire du 04 septembre 2024.

Adoptée

2024-09-149

COMPTES

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyée par la conseillère Heather Imhoff et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes du certificat 09-2024 au montant de 9 700.60\$, le certificat 09A-2024 au montant de 0.00\$ et 09B-2024 au montant de 1 328.34\$ soient acceptés et la directrice générale par intérim est autorisée à les payer.

Adoptée

DON ET CORRESPONDANCE

Aucune demande de dons

2024-09-150

DEMANDE DE DÉROGATION

Il est proposé par la conseillère Heather Imhoff et appuyé par le conseiller Michael Hayes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité refuse la demande de Monsieur Dany Horth de laisser sa roulotte sur son terrain pendant la saison hivernale. Cependant, le conseil autorise de laisser sa roulotte sur son terrain jusqu'au 15 octobre 2024.

Adoptée

2024-09-151

ACHAT

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene et appuyé par le conseiller Marcel Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de papier peint pour le local du comité familial.

Adoptée

2024-09-152

RÉSOLUTION TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene, appuyée par le conseiller Marcel Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte la résolution concernant le TECQ version 2 2019 - 2023.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de

celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

2024-09-153

CONTRAT D'ORDURE

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene et appuyée par la conseillère Georgette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte l'offre d'Exploitation Jaffa pour le contrat des ordures pour l'année 2025 au montant de 15 817.50 taxes en sus.

Concernant le ramassage des gros rebus, deux fois / année, une décision sera prise ultérieurement.

Adoptée

2024-09-154

DÉROGATION MINEURE RÉJEAN LUCE

Il est proposé par la conseillère Heather Imhoff et appuyée par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les roulottes jusqu'au 15 octobre 2024.

2024-09-155

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT HOTEL DE VILLE / GARAGE MUNICIPAL.

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene et appuyée par le conseiller Michael Hayes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité envoie des invitations aux entrepreneurs suivants :

- Monsieur Boyd Sullivan, entrepreneur en déneigement.
- Service Almond, entrepreneur en déneigement.

Pour ce point, la conseillère Heather Imhoff s'est retirée.

Adoptée

2024-09-156

RÉSOLUTION ACHAT DE BOIS

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par la conseillère Georgette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procédera à l'achat de barricades usagées en bois (quatre sections) au coût de 120.00\$.

Adoptée

2024-09-157

PANNEAUX DE SIGNALISATION

Il est proposé par la conseiller Marcel Gagnon et le conseiller Michael Hayes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité achète des panneaux de signalisation manquants.

Adoptée

2024-09-158

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene que la séance soit levée à 19h40.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Rolande Beebe, maire

Nancy Castilloux,
DG par intérim

